

Luxembourg, 26/4/2023

Rapport de l'entrevue du 26/4/23 avec Madame la Ministre de la Santé Paulette Lenert, Monsieur le Ministre de la Sécurité Sociale Claude Hagen et l'ALK.

Présences :

- Madame Paulette Lenert, Ministre de la Santé ;
- Monsieur Claude Haagen, Ministre de la Sécurité Sociale,
- Madame Sonja Trierweiler, Conseiller juridique du Ministre de la Sécurité Sociale ;
- Monsieur Laurent Mertz, Premier Conseiller de Gouvernement, Coordinateur
- *Monsieur Patrick Obertin, Président de l'ALK ;*
- *Madame Christine Schmit, Secrétaire générale de l'ALK ;*
- *Monsieur Sébastien Wathelet, Responsable formation continue à l'ALK ;*

1. Monsieur Obertin donne des explications sur l'évolution de la kinésithérapie au Luxembourg au courant des dernières années et des problèmes actuels:

- 2015 : constat mutuel CNS-ALK sur le problème d'une nomenclature et convention vétuste → commission de nomenclature
- 2017 : nouvelle convention et nomenclature kiné
- 2018 : nouveau règlement grand-ducal et modifications de la déontologie professionnelle -> commercialisation des professions de santé
- 2020 : Échec des négociations tarifaires : augmentation exponentielle des dépenses kiné à la CNS
 - article 23, nombre de kinés croissant (Lunex !), patho lourde, assurance dépendance, virage ambulatoire, revenu des kinés, abus...
 - Médiation en 2021 : 4 acteurs à responsabiliser afin de mieux cadrer les dépenses en kinésithérapie : kinés, médecins, CNS, patients, (maisons et réseaux de soins)
 - Protocole d'accord...

- 2021 : - 6 mois de réunions techniques CNS-ALK
 - 3 réunions AMMD-CMG-ALK
 - différentes pistes sont retenues
 - 2022 : accord pour majoration maximale de la VLC + protocole d'accord
 - 2023 commission des statuts CNS → intervention du Ministre Claude Haagen
 - Différents problèmes sont soulevés :
 - différence importante entre la participation de 70% et 100%
 - prise en charge par assurance dépendance vs maladie-matrenité
 - virage progressif de patho courante vers patho lourde
 - ordonnance standardisée
 - contrôle médical
 - croissance rapide du nombre de kinésithérapeutes
2. **Monsieur le Ministre Claude Haagen** donne des explications justifiant son intervention auprès de la commission des statuts.
3. **Madame la Ministre Paulette Lenert** souligne que les patients réellement touchés par les pathologie lourdes doivent être protégés et recevoir les soins nécessaire. L'idée de la création d'une commission de contrôle afin d'évaluer les patients bénéficiant d'une prescription kiné patho lourde pourrait être une piste.
4. Discussion sur :
- médecin référent et les affections longues durée (ALD)
 - fréquence hebdomadaire pour kiné en pathologies lourdes
 - éventuelle participation des patients en patho lourde
 - Lunex
 - loi 92 et règlement grand-ducal
5. Idée retenue :
- entrevue à prévoir avec les Ministres, l'ALK et les associations de patients
6. Remise aux deux Ministres d'un exemplaire de l'étude réalisée par l'ALK sur les honoraires en kinésithérapie.